



LA REUNION

A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

CERTIFICAT D'APTITUDE AU COMMANDEMENT A LA PETITE PÊCHE CACPP

Cette formation vise à préparer le/la stagiaire au commandement d'un bateau de petite pêche ayant les caractéristiques suivantes : Navire armé à la petite pêche en 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie, de longueur inférieure à 9 m et d'une puissance inférieure à 160 kW suivant le référentiel Arrêté du 18 mai 2016 relatif à la délivrance du « certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche » et ses annexes II et III fixant respectivement le programme de formation et d'évaluation.

	Effectif par session : 6 mini – 12 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 236 h + 2 h 30 d'examens
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 Fc.eamr@gmail.com		
Profil :	Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, tout public) désireuse d'exercer le métier de patron(ne)-pêcheur(euse) à bord d'un navire destiné à la petite pêche.		
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none">- Avoir 18 ans au jour d'entrée en formation- Justifier d'un niveau au moins équivalent au niveau V (CAP/BEP validé ou si non relevé de notes)- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- Attestation de natation (plongée + 50 m nage)- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles (Réfèrent handicap : M Sami OUADRANI).- Être inscrit au Comité des pêches et y avoir eu un entretien		
Débouchés :	<ul style="list-style-type: none">- Ce certificat permet d'exercer le métier de patron-pêcheur à bord d'un navire destiné à la petite pêche.- Ce certificat permet aussi de naviguer en tant que capitaine, second capitaine et officier chargé(e) du quart à la passerelle sur des navires de moins de 9 mètres à la petite pêche, en 4^{ème} ou 5^{ème} catégorie. Ces mêmes titulaires peuvent également naviguer en tant que chef mécanicien(ne) sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 160 KW- Le brevet de CACPP permet d'accéder à la formation de CAPITAINE 200		
Qualité :	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 15/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Naviguer**, de **manœuvrer**, d'**entretenir** son navire
- **Commander** et d'exercer son métier en toute sécurité
- **Assurer la sécurité de son équipage** en ayant pleinement connaissance de son environnement, des réglementations en vigueur (administratives, navigation, commandement, hygiène, sécurité ...),
- **Commander sa petite entreprise de pêche**

Contenu :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module P1-0 Navigation au niveau de direction		
Navigation	20 h	8 h
Météorologie	4 h	-
Règles de barre, balisage, signaux	12 h	-
Manœuvre (portuaire et navigation)	4 h	8 h
<i>Total module P1-0</i>		<i>56 h</i>
Module P3-0 Entretien et Réparation au niveau de direction		
Entretien et réparation	16h	24h
<i>Total module P3-0</i>		<i>40 h</i>
Module NP-0 Module National Pont au niveau de direction		
Vie sociale et professionnelle	14 h	-
Règlementation	8 h	-
Gestion	6 h	-
Initiative locale	17 h	-
<i>Total module NP-0</i>		<i>45 h</i>
TOTAL FORMATION « CACPP » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (Évaluations comprises hors épreuve orale)		141 h

FORMATIONS SPECIFIQUES*	
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)+ Médicale 1+ Sûreté	57 h
CRO	24 h
PESCATOURISME module 3 (encadrement des passagers)	14 h
Total formations spécifiques	95 h
TOTAL FORMATION « CACPP	236 h

Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Intervenants(es) divers, tous(tes) qualifiés(ées) et/ou experts(es) dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées.

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... [EM1], salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS], simulateur Radio Station GSM).
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.
- Matériels pédagogiques en location pour les stagiaires

Évaluations :

L'évaluation des modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-0 Navigation			
Navigation / Météorologie	1	Une épreuve orale finale	30 min
Règles de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve orale finale	30 min
Manœuvre	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Module P3-0 Entretien et Réparation			
Entretien / Maintenance / Stabilité	1	Une épreuve orale finale	30 min
Module NP-0 Module National Pont			
Réglementation / Économie / Gestion	1	Une épreuve finale orale	30 min
Initiative locale	1	Une épreuve finale orale	30 min



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module. Le module est acquis si la note moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module,
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage ».

Modalité d'obtention :

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module avec les notes obtenues.

Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion.

Durée de validité :

**Les certificats CFBS ET CRO sont soumis à une revalidation quinquennale,
À l'exception des modules SPRS et Sureté.**

Délivrance du titre :

Le certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche est délivré à tout(e) candidat(e) justifiant :

- de l'ensemble des attestations de succès aux modules CACPP,
- justifiant de 3 mois de navigation accomplie durant les 5 années précédant la demande,
- titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité
- des certificats ou attestations STCW requis et à jour de leur recyclage respectif, le cas échéant.

Programmes CFBS, PESCATOURISME et CRO aux pages suivantes



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

FORMATION DE BASE A LA SECURITE + SURETE (57 h)

Contenu :

I- Techniques individuelles de survie (TIS) (15h)

La formation en matière de techniques individuelles de survie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-1 du code STCW :

Enseignements théoriques (10 h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire »
 - 1.1. Énumérer les situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage et connaître l'ensemble des mesures prises pour y faire face.
Les situations d'urgence - Le rôle d'appel et les signaux d'alerte - La compétence des équipages, importance de la formation et des exercices - Les consignes destinées à l'équipage et les consignes d'urgence - Les mesures à prendre en cas d'appel aux postes des embarcations et des radeaux de sauvetage - Les mesures à prendre lorsqu'il faut abandonner le navire.
 - 1.2. Identifier les types d'engins de sauvetage normalement transportés à bord des navires
Les moyens de sauvetage individuels : brassières, bouée de sauvetage, combinaison d'immersion, combinaison de protection aux intempéries, protection thermique - Les moyens de sauvetage collectifs et les méthodes de mise à l'eau : embarcation de sauvetage, radeau, canot de secours.
 - 1.3. Expliquer la fonction des éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage y compris le matériel radioélectrique pouvant être embarqué en supplément.
 - 1.4. Savoir repérer l'emplacement des engins de sauvetage individuels.
Les pictogrammes OMI
 - 1.5. Connaître les principes concernant la survie, y compris :
Mesures à prendre dans l'eau - mesures à prendre à bord d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage - principaux dangers auxquels sont exposés les survivants
 - 1.6. Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère
Organisation de la recherche et du sauvetage - Moyens de détection et de communication des aéronefs - Mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage – Moyens d'évacuation

Exercices pratiques (5h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire » :
 - 1.1. Endosser une brassière de sauvetage
 - 1.2. Mettre et utiliser une combinaison d'immersion
 - 1.3. Sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur
 - 1.4. Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.5. Nager en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion seul ou en groupe
 - 1.6. Monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.7. Prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie
 - 1.8. Filer une ancre de cape ou une ancre flottante
 - 1.9. Faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage
 - 1.10. Faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique

II. - Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) (18h)

La formation en matière de lutte de base contre l'incendie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-2 du code STCW

Enseignements théoriques (8h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie »
 - 1.1. Organisation de la lutte contre l'incendie à bord
 - 1.2. Emplacement des dispositifs de lutte contre l'incendie et des issues de secours



- 1.3. Éléments de l'incendie et de l'explosion (triangle du feu)
- 1.4. Types et sources d'inflammation
- 1.5. Matériaux inflammables. Risques d'incendie et propagation de l'incendie
- 1.6. Nécessité d'une vigilance constante
- 1.7. Mesures à prendre à bord du navire
- 1.8. Dispositifs de détection d'incendie et de fumée et d'alarme automatique
- 1.9. Classification des feux et des agents d'extinction à utiliser
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 2.1. Matériel de lutte contre l'incendie et son emplacement à bord
 - 2.2. Enseignement concernant les éléments suivants :
 - Installations fixes - équipement de pompier - équipement individuel - dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie - méthodes de lutte contre l'incendie - agents d'extinction de l'incendie - procédures de lutte contre l'incendie - utilisation d'un appareil respiratoire pour lutter contre l'incendie et effectuer des sauvetages

Exercices pratiques (10h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 1.1. Utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs
 - 1.2. Utiliser un appareil respiratoire autonome
 - 1.3. Éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane
 - 1.4. Éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé)
 - 1.5. Éteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié
 - 1.6. Pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée
 - 1.7. Lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome
 - 1.8. Éteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse
 - 1.9. Éteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse
 - 1.10. Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire

III. – MEDICAL Niveau 1 : Premiers secours élémentaires (11h)

Constitué par l'enseignement médical niveau I (EM I) tel que prévu par l'arrêté du 29 juin 2011

1. **UV – PSC 1 Premiers Secours Civiques niveau 1 (7h) :**
La protection, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, le saignement abondant, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies et traumatismes.
2. **UV – HPR Hygiène et Prévention des Risques (3h) :**
 - * **HPR 1** - Prévention des risques professionnels maritimes.
 - * **HPR 2** - Hygiène à bord :
 - Hygiène individuelle et collective.
 - Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.
 - * **HPR 3** - Prévention des risques spécifiques
(noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)
3. **UV – AMMCT 1 Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1 (1h) :**
 - Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence.
 - Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord.
 - Préparation d'une évacuation sanitaire.



IV. - Sécurité des personnes et responsabilités sociales (Théorie : 8 h)

La formation en matière de sécurité des personnes et de responsabilités sociales est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-4 du code STCW.

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Appliquer les procédures d'urgence »
 - 1.1. Types de situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage
 - 1.2. Connaissance des plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence
 - 1.3. Signaux d'urgence et tâches spécifiques assignées aux membres de l'équipage dans le rôle d'appel ; postes de rassemblement ; utilisation correcte de l'équipement de protection individuelle
 - 1.4. Mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence potentielle est décelée, y compris un incendie, un abordage, un naufrage et l'entrée d'eau dans le navire
 - 1.5. Mesures à prendre lorsque les signaux d'alarme en cas de situation d'urgence retentissent
 - 1.6. Importance de la formation et des exercices
 - 1.7. Connaissance des échappées et des systèmes de communications internes et d'alarme
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin »
 - 2.1. Connaissance élémentaire de l'impact des transports maritimes sur le milieu marin et des effets d'une pollution opérationnelle ou accidentelle sur celui-ci
 - 2.2. Procédures élémentaires de protection de l'environnement
 - 2.3. Connaissance élémentaire de la complexité et de la diversité du milieu marin
3. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Observer des pratiques de travail sûres »
 - 3.1. Importance de respecter à tout moment des pratiques de travail sûres
 - 3.2. Dispositifs de sécurité et de protection disponibles contre les dangers potentiels à bord
 - 3.3. Précautions à prendre avant de pénétrer dans des espaces clos
 - 3.4. Familiarisation avec les mesures adoptées à l'échelon international en matière de prévention des accidents et de santé
4. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire »
 - 4.1. Compréhension des principes et des obstacles relatifs à l'efficacité de la communication entre les individus et les équipes à bord du navire
 - 4.2. Aptitude à établir et à maintenir des communications efficaces
5. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire »
 - 5.1. Importance de maintenir de bonnes relations humaines et de travail à bord du navire
 - 5.2. Principes et pratiques élémentaires du travail en équipe, y compris la résolution des conflits
 - 5.3. Responsabilités sociales, conditions d'emploi, droits et obligations des individus, dangers de l'usage de drogues et de l'abus d'alcool
6. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue »
 - 6.1. Importance d'obtenir le temps de repos nécessaire
 - 6.2. Effets du sommeil, des horaires et du rythme circadien sur la fatigue
 - 6.3. Effets des facteurs de stress physiques sur les gens de mer
 - 6.4. Effets des facteurs de stress environnementaux à bord et à l'extérieur du navire et leur impact sur les gens de mer
 - 6.5. Effets des changements d'horaires sur la fatigue des gens de mer

V. - Sûreté (Théorie : 5 h)

1. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)
 - 1.1. Généralités :

Définition de « sûreté maritime, différences entre « sécurité » et « sûreté », différences entre « menace » et « risque »
 - 1.2. Menaces actuelles pour la sûreté



2. Réglementation (1h30)

2.1. Description sommaire des textes réglementaires :

Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2., Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires)

2.2. Champs d'application de ces textes

2.3. Responsabilités :

Gouvernement, Compagnies, Personnes

2.4. Prescriptions relatives aux exercices et entraînements

2.5. Définitions :

- * *agent de sûreté du navire* * *agent de sûreté de la compagnie*
- * *agent de sûreté de l'installation portuaire* * *N °OMI*
- * *niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3* * *zone d'accès restreint*
- * *plan de sûreté* * *piraterie* * *vol à main armée* * *autres*

3. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h00)

3.1. Notification du niveau de sûreté

3.2. Connaissances des procédures et des plans d'urgence

4. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45)

4.1. Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer

4.2. Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai

4.3. Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire

4.4. Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

5. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)

5.1. Définition des informations sensibles et exemples

5.2. Importance de la confidentialité

CRO

Contenu :

Modules	Cours	Formation pratique
Module CRO-1 (Base CRO) <ul style="list-style-type: none">➤ Cadre réglementaire du service mobile➤ Identification des stations radio➤ Ouvrages et documents➤ Le principe des radiocommunications maritime➤ Les équipements du SMDSM➤ Autres équipements➤ La recherche et le sauvetage➤ Correspondance publique	12h 30	7h30
Module CRO-2 (Anglais CRO) <ul style="list-style-type: none">➤ Utilisation de l'anglais	1h	3h
TOTAL HORAIRES y compris heures d'examens		24 h



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

PESCATOURISME

Contenu :

1. Le transport de passagers en Pescatourisme
 - a. Réglementation – responsabilité – assurance – litiges et recours
 - b. Choix de l'activité : pêche, fréquence, ...
 - c. Préparation du navire à l'accueil de passagers : kit de secours, prévention du mal de mer, des insolations, boisson, rangement et protection du matériel de pêche, check liste...
2. L'accueil des passagers avant l'embarquement :
 - a. Vérification des identités
 - b. Questionnaire de sécurité (équipement, autonomie et mobilité, connaissance du milieu, comportement, problèmes spécifiques)
 - c. Rappel des consignes générales (brochures)
 - d. VFI-brassière
3. L'embarquement : choix du lieu, protection du dispositif d'embarquement, l'aide à l'embarquement, la répartition des poids
4. En mer : activité professionnelle/animation des passagers
Gérer les déplacements et les gestes des passagers – les risques du passagers (accidents, comportements, évolution au cours de la sortie)
5. Les évènements de mer :
 - a. Homme à la mer
 - i. Passager
 - ii. Membre de l'équipage
 - b. Malade, blessé
 - c. Incendie
 - d. Voie d'eau
 - e. Naufrage
 - f. Autre (panne...)
6. Débarquement des passagers :
 - a. Récupération du matériel, vérification de l'état
 - b. L'oubli de matériel par le passager
 - c. Le questionnaire de satisfaction- analyse
 - d. Remise en ordre du bateau

